

Tableau récapitulatif des 38 Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Tableau établi selon le décret no 2023-716 du 2 août 2023

5 MDO exigeant seulement une surveillance particulière pour la protection de la santé publique				
Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine, quel que soit le stade	Tétanos	Mésothéliomes	Covid-19
33 MDO nécessitant à la fois une surveillance particulière pour la protection de la santé publique et une intervention urgente locale, nationale ou internationale				
Botulisme	Brucellose	Charbon	Chikungunya	Choléra
Dengue	Diphthérie	Fièvres hémorragiques africaines	Fièvre jaune	Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes
Hépatite A aiguë	Infection à virus de l'encéphalite à tiques	Infection à virus du Nil Occidental	Infection invasive à méningocoque	Légionellose
Leptospirose	Listériose	Orthopoxviroses, dont la variole	Paludisme autochtone	Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer
Peste	Poliomyélite	Rage	Rougeole	Rubéole
Schistosomiase (Bilharziose) urogénitale autochtone	Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines	Toxi-infections alimentaires collectives	Tuberculose	Tularémie
Typhus exanthématique	Zika	Saturnisme chez les enfants mineurs		